**[85:F:12]**

**Ordonnance**

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA] Le [*jour*] [*date*]

JUGE [*nom*]

[*intitulé de l'instance*]

[*sceau de la cour*]

ORDONNANCE

LA PRÉSENTE MOTION, qui a été présentée par les requérantes en vue d'obtenir une ordonnance déclarant l'intimée coupable d'outrage au tribunal, a été entendue aujourd'hui, à/au [*adresse du palais de justice*].

APRÈS AVOIR LU l'affidavit de [*nom*] fait le [*date*] et déposé, ainsi que les pièces jointes à cet affidavit, et après avoir entendu les plaidoiries des procureurs des requérantes et de l'intimée,

1. LE TRIBUNAL DÉCLARE que l'intimée, la ville de ..., s'est rendue coupable d'outrage envers le présent tribunal en faisant défaut de se conformer à l'ordonnance en date du [*date*] de M. le juge [*ou* Mme la juge] [*nom*].

2. LE TRIBUNAL ORDONNE que l'intimée, la ville de ..., verse une amende de ... $ au plus tard le [*date*], et une amende de ... $ par jour, y compris les samedis et les dimanches, par la suite, jusqu'à ce qu'elle se soit conformée à l'ordonnance en date du [*date*] de M. le juge [*ou* Mme la juge] [*nom*].

3. LE TRIBUNAL ORDONNE que les dépens de la présente motion soient évalués sur une base procureur-client et soient payés aux requérantes par l'intimée dès leur liquidation.

greffier local,

Cour de l'Ontario (Division générale)